



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMUNIQUÉ DE LA FFF

La Fédération Française de Football a pris acte de l'ordonnance du Conseil d'Etat, parue ce jour, favorable aux décisions du Comité exécutif de la FFF concernant les modalités de fixation des classements et le principe de montées et descentes appliqués à l'ensemble des championnats amateurs, dans le cadre de l'arrêt de ces mêmes championnats en raison de la crise sanitaire et des mesures du gouvernement pour lutter contre l'épidémie du Covid-19.

Le Conseil d'Etat reconnaît ainsi la légalité et la pertinence sportive des décisions prises par le Comité exécutif de la FFF. Cette ordonnance souligne et salue la qualité du travail fourni par les instances du football amateur, notamment les Ligues et les Districts, pour parvenir en concertation avec la FFF à des solutions adaptées dans un contexte exceptionnel.

La FFF souhaite que cette décision permette à l'ensemble des clubs amateurs de se tourner vers la préparation de la prochaine saison, où la mobilisation de tous sera nécessaire pour accueillir nos licenciés dans les clubs et les écoles de football dans les meilleures conditions.

La FFF tient à nouveau à saluer la mobilisation et l'exemplarité de l'ensemble du football amateur et de ses acteurs durant cette crise majeure.

Paris, le 11 juin 2020

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr

<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

L'OFFICIEL 66

Saison 2019/2020



L'OFFICIEL 66 N°29 DU 19/06/20

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La France et le monde sortent d'une période d'une exceptionnelle gravité. La santé et la sécurité de tous sont les préoccupations qui doivent nous guider. **Je souhaite exprimer avant toutes choses toute l'amitié et la sympathie de la famille du football à ceux qui ont été durement frappés par ce virus qui a causé tant de souffrance.**

La situation sanitaire s'améliore, et c'est le résultat des efforts de chacun. Mais nous ne devons pas baisser la garde. Les conséquences d'un relâchement seraient catastrophiques. Nous voyons trop d'images de matchs de football organisés illégalement, au mépris des interdictions toujours en vigueur. Ces matchs ont bien évidemment lieu en dehors de toute initiative de nos clubs, de nos districts et de nos ligues. **Nous devons chacun rappeler sans cesse les consignes fermes qui s'imposent.**

Ces scènes déplorables soulignent également à quel point le football est un espoir, une bouffée d'oxygène, un lien indispensable pour tous ceux qui le pratiquent et le font vivre. Le football, vous le savez, ne peut reprendre aujourd'hui dans des conditions normales. Mais nous devons préparer l'avenir. **Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que deux guides vous seront mis à disposition dans les prochaines heures** (site fff.fr, Footclubs) pour anticiper la reprise d'activité au sein des clubs et dans le cadre du soutien à la réouverture des écoles. Ces guides d'appui à la reprise d'activité seront évolutifs en fonction de l'assouplissement des consignes sanitaires, et permettront à tous les clubs qui le souhaitent d'initier une activité selon des modalités respectant les règles sanitaires. Vos Ligues et vos Districts sont à vos côtés pour vous donner tout l'appui nécessaire pour construire ce travail de reprise.

Je sais également que la crise que nous vivons a un impact fort sur vos finances, comme c'est le cas pour tout le monde du sport. Votre Fédération, vos Ligues, vos Districts se mobilisent pour vous accompagner. **Nous mettons collectivement en place un fonds de solidarité, qui va permettre à chaque club qui en fera la demande (via Footclubs) de bénéficier d'une aide de 10€ par licencié afin de faciliter le redémarrage de l'activité et l'accueil des licenciés.** La FFF renforcera, sur la saison à venir, les aides à l'emploi et à la formation à hauteur de 1,25 million d'euros. Elle attribuera une dotation exceptionnelle en matériel pour tous les clubs de moins de 100 licenciés. Enfin, la FFF renforcera les aides existantes pour les clubs évoluant dans les championnats qu'elle organise (licences clubs, indemnités kilométriques). Les Ligues et les Districts pourront compléter cet effort par des actions locales au profit des clubs de leurs territoires. Ce sont ainsi au moins 30 millions d'euros d'aides supplémentaires qui seront attribuées, permettant d'atteindre 300 millions d'euros d'aides fédérales au football amateur sur trois saisons.

La fin de saison que nous avons vécue n'a été souhaitée par personne, et les décisions que nous avons prises étaient difficiles. Nos choix ont été guidés par deux volontés. La première, c'est de se fixer une ligne de conduite commune, harmonisée sur tout le territoire, et la plus proche possible de nos règlements pour garantir l'équité entre les clubs. La seconde c'est de ne pas sacrifier l'avenir par des choix de court terme dont les conséquences auraient été néfastes à moyen terme. Ces choix peuvent ne pas être compris, mais toute décision aurait fait l'objet de critique. **La Fédération a tenu un cap, et souhaité mettre en place une ligne de conduite unique entre football professionnel et football amateur.**

Le début de saison prochaine constitue un défi majeur pour tout le football français. Nous devons créer les conditions pour que les licenciés et les parents de nos licenciés puissent venir en toute confiance. Dans ces circonstances exceptionnelles, je sais que notre football pourra s'appuyer sur la démarche de structuration entreprise dans les clubs depuis de nombreuses années et sur l'énergie et la conviction de nos bénévoles pour trouver les solutions. Merci pour votre engagement.

Sportivement,

Noël LE GRAËT

Président de la Fédération Française de Football

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Le Président

A l'attention des Clubs de l'OCCITANIE

Castelmaurou, Le 8 juin 2020

Madame La Présidente, Monsieur Le Président,

Comme je vous l'avais indiqué, le Président de la Fédération Française de Football vous a adressé un [courrier](#) pour lancer le Fonds National de Solidarité.

Pour bénéficier de cette aide, chaque club devra répondre au questionnaire qui se trouve en page d'accueil de son compte FootClubs.

Je vous invite, dès cette semaine, à solliciter ce fonds.

Ainsi, chaque club percevra 10 € par licencié, à partir du mois de juillet.

Je tiens à vous informer qu'aux 7 euros octroyés par la FFF s'ajoute la contribution commune entre Ligue et Districts de 3 euros par licencié. Cette contribution départementale (166 300 euros) et régionale (332 600 euros) n'est pas négligeable, même si elle est légitime et nécessaire pour aider les clubs à démarrer la saison 2020-2021.

[Le Comité de Direction](#) a réaffirmé la règle que l'on ne peut débiter une saison sans avoir soldé la précédente et donc l'obligation, pour les clubs, d'apurer leurs comptes Ligue et District afin d'autoriser la délivrance des licences pour la saison 2020-2021. Beaucoup d'entre vous ont fait l'effort de régulariser.

Il est donc impératif, au titre de l'équité, que l'ensemble des clubs ait soldé leurs comptes au 30 juin 2020.

Conscient que nous allons nous retrouver dans un contexte social et économique très compliqué, caractérisé par un degré d'incertitude élevé, l'aide au redémarrage de la saison 2020/2021 a été complétée par le Comité de Direction qui a pris des mesures conservatoires :

→ ne pas appliquer l'augmentation du prix des licences de 1.50 euros, augmentation votée pour 3 saisons en juin 2017,

.. / ..

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Le Président

.. / ..

- ne pas exiger dès le mois de juillet le paiement de 60% des licences, mais demander aux clubs de districts le règlement lors des appels de fonds, et à ceux de Ligue de les régler par dixième de juillet 2020 à avril 2021,
- d'appliquer la même règle sur les droits de changement de clubs,
- de rembourser le « trop perçu » par la Ligue sur les frais d'arbitrage dans les championnats régionaux, les clubs recevront une fiche explicative des mouvements le plus rapidement possible,

Le Comité exécutif de la FFF a également décidé :

- une augmentation de 1 250 000 euros pour l'aide à l'emploi et à la formation, affirmant ainsi l'axe développé par notre Ligue d'aider nos clubs à se structurer,
- une dotation en ballons pour un total de 3 M€ pour les clubs de moins de 100 licenciés,
- des aides supplémentaires pour les clubs nationaux, notamment une augmentation des remboursements des frais kilométriques et du montant attribué.

Avant d'aborder la nouvelle saison, je vous informe que la Mutuelle des Sportifs, qui assure chacun des licenciés de la Ligue d'Occitanie, a mis en place une [offre d'accompagnement](#) à destination des adhérents atteints de la COVID 19 ayant été hospitalisés en soins intensifs et/ou en réanimation. Elle est gratuite et s'applique dès maintenant pour 2 années aux licenciés concernés.

Grace aux efforts de tous, qu'il faut continuer en ne négligeant pas les gestes barrières, qui vous protègent mais également protègent les autres, je peux envisager de vous parler, enfin, de la future saison.

Les dates suivantes, concernant le démarrage des compétitions nationales nous ont été communiquées vendredi matin :

Vendredi 21/08 : National 1

Samedi 22/08 : National 2

Samedi 29/08 : National 3 et U19 Nationaux

Samedi 06/09 : D1 Féminine, D2 Féminine et U17 Nationaux

Le troisième tour de la Coupe de France sera programmé le 20 septembre.

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Le Président

.. / ..

J'ai donc demandé à :

© la Commission Régionale de Gestion des Compétitions de proposer pour le prochain Comité de Direction qui se tient samedi (13 juin) :

- ✓ un projet de calendrier pour la saison 2020/2021,
- ✓ la composition des poules de tous les championnats régionaux,
- ✓ sa position sur l'organisation ou non des coupes régionales.

© aux services administratifs d'ouvrir

- ✓ le renouvellement des licences en utilisant la dématérialisation,
- ✓ les engagements en championnats,
- ✓ les engagements en Coupe de France. Au sujet de cette compétition, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'exceptionnellement les clubs de Ligue 2 ne rentreront qu'au huitième tour !

Je vous prie de recevoir, **Madame la Présidente, Monsieur le Président**, avec mes sincères salutations, toute ma considération pour votre engagement au service du football.

Jean-Claude COUAILLES
Président de la Ligue de Football d'Occitanie



Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité de Direction

Réunion plénière du 16/06/20

Président : Claude MALLA

Secrétaire Général : Marc WATTELLIER

Présents : Michel ARIZA, Gérard BLANCHET, Ange CHILLON, Olivier COLPAERT, Pierre FRILLAY, Aline GARRIGUE, Vincent GRISORIO, Philippe MARCO-GREGORI, Régis SANCHEZ

Absents : Philippe CAPSIE, Jordi GARCIA, Didier GLEIZES, Patrice LEVAN

Assistent : Olivier ASTRUIT (CTD DAP) Oliver BODEN (Pdt Com. Féminines), Philippe REFFIER (Dir. Administratif), Jérémie OSTERMANN (Pdt CDA).

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE (FNS)

▪ Sur décision de la FFF, chaque club amateur percevra 10 € par licencié, à partir du mois de juillet :

- ✓ 7 euros octroyés par la FFF + la contribution commune entre les Ligues et les Districts de 3 euros par licencié.
- ✓ **Il est impératif que l'ensemble des clubs ait soldé leur compte au 30 juin 2020.**

▪ De même, le Comité Directeur rappelle que cette somme sera versée au « crédit » du « compte club » pour les clubs à jour de leur solde. **Cette aide ne peut pas se soustraire d'une somme due au titre d'une dette de la saison 2019/2020.**

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

- **Philippe MARCO-GREGORI, Trésorier Général :**
 - Informations sur les soldes des clubs,
 - Modalités d'obtention des dossiers ANS et FNS.
- **Claude MALLA, Président du District :**
 - Le Président fait part au Comité Directeur de la réunion qui s'est tenue le jeudi 11/06/20 à Carcassonne, relative aux missions dévolues au CTD PPF dans les P-O (arbitrage de la LFO sur la Convention Tripartite AUDE / P-O / ARIEGE).
- **Jérémie OSTERMANN :**
 - situation de M. Rémi BERTHAUME.
- **Olivier ASTRUIT :**
 - 130 éducateurs formés malgré la crise COVID 19,
 - label FFF (2 labels féminins en plus :
 - Argent ► RF CANOHES TOULOUGES
 - Bronze ► FC LATOUR BAS ELNE.
 - Saison 2020/2021 pas de journées d'accueil du foot d'animation (directive FFF).
 - Reconduite des plateaux 100% féminins U7-U9 et U13-U15 pour 2020/2021.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CORRESPONDANCE CLUBS

RF CANOHES TOULOUGES : du 09/06/20, invitation à l'assemblée générale du club le samedi 27 juin 2020 à 11h00 au stade de Toulouges. Seront présents : MM. COLPAERT, SANCHEZ, WATTELLIER.

AS THEZA ALENYA CORNEILLA : du 10/06/20, invitation à l'assemblée générale du club le vendredi 19 juin 2020 à 19h00 au stade Hernandez d'Alénia. Seront présents : MM. BLANCHET, COLPAERT, MALLA.

FC BECE VALLEE DE L'AGLY : du 14/06/20, informant des nouvelles couleurs du club pour 2020/2021 : BLEU – VERT – VIOLET – BLANC. Pris note.

ACCESSION SENIORS D3

- Compte tenu de la **dissolution** du FC VILLENEUVE DE LA RAHO, dont l'équipe séniors devait accéder en D3 : la place vacante est attribuée au **FC AMELIE-ARLES (3^{ème} de D4 2019/2020)**.
- Compte tenu de la mise en non activité en catégorie SENIORS de l'ASPM (R2 et D3 – courriel du 16/06/20), la place vacante en D3 est attribuée au : **FC VINCA LES AMIS DE C. BRUNIER 2 (4^{ème} de D4 2019/2020)**.

NOUVELLE AFFILIATION

- OLYMPIQUE DE VILLENEUVE DE LA RAHO : N° d'affiliation libre 560407.

FONCTIONNEMENT DU COMITE DIRECTEUR ET DES COMMISSIONS AVANT L'ELECTION DU NOUVEAU COMITE DIRECTEUR MANDATURE 2020/2024

- Les Assemblées Générales : Financière, Ordinaire et Elective se dérouleront le samedi 28 novembre 2020 (lieu à déterminer).
- En conséquence, le Président et les membres du Comité Directeur (**mandature 2016/2020**) continuent leur mission jusqu'à l'élection du Nouveau Comité Directeur.

*****Il en est de même pour les membres des commissions (saison 2019/2020 et mandature 2016/2020 pour les commissions disciplinaires), qui poursuivent leur fonction jusqu'à la nomination définitive des commissions par le nouveau Comité Directeur élu.**

NB : les membres qui souhaitent arrêter leur activité au sein du District doivent l'en informer par écrit au plus tôt.

*****Etant entendu que la composition de toutes les commissions ne sera effective que sur décision du nouveau Comité Directeur élu (mandature 2020/2024).**

DELEGATION D1 SAISON 2020/2021

- Le Comité Directeur du District, comme la saison dernière, valide le fait **qu'il n'y aura pas de délégué officiel en D1 pour la saison 2020/2021** : la désignation de délégués se fera à partir de la D2 et en séries inférieures.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

SONDAGE CREATION D'UN CHAMPIONNAT U19 OU U18 POUR 2020/2021

Le Comité Directeur a lancé un sondage auprès des clubs pour connaître ceux qui seraient susceptibles de s'engager en **Championnat U19** ou **Championnat U18** pour 2020/2021 (sans montée en Ligue bien sûr).

U19 COMPÉTITION OUVERTE : aux joueurs licenciés des catégories : **U20 limité à 5 joueurs - U19 : illimité - U18 : illimité (les U17 ne sont pas autorisés à y participer).**

U18 COMPÉTITION OUVERTE : aux joueurs licenciés des catégories : **U19 limité à 5 joueurs - U18 : illimité - U17 : illimité (les U16 ne sont pas autorisés à y participer).**

A ce titre, un courriel avec coupon réponse a été adressé aux clubs et ce dernier doit-être retourné le **26/06/20** dernier délai (information également disponible sur notre site internet). **Afin de préparer au mieux et rapidement la nouvelle saison 2020/2021, une prompte réponse est souhaitée.**

VALIDATION DES DOCUMENTS D'ENGAGEMENTS 2020/2021

- Engagements SENIORS,
- Engagements FEMININES SENIORS et JEUNES,
- Engagements FUTSAL SENIORS,
- Engagements JEUNES,
- Engagements FOOT ANIMATION
- Participation due par les clubs,
- Fiche de renseignements clubs.

NB : les documents administratifs et modalités pour le renouvellement des arbitres officiels ont déjà été adressés à ces derniers par la CDA.

*****Les clubs doivent, comme les saisons précédentes, procéder au renouvellement des licences de leurs arbitres, au plus tard le lundi 31 août 2020.**

Demande de réintégration au sein du corps arbitral du District des P-O

▪ Sur proposition de la CDA, le Comité Directeur donne avis **FAVORABLE** pour la réintégration de M. Rémi BERTHAUME dans les effectifs des arbitres du District des PO (réintégration en D3).

DEMANDE D'ENGAGEMENT U17 D1

- Le 25/05/20, le service compétition de la Ligue d'Occitanie a reçu un courriel du FC LAURENTIN l'informant de son refus de participer au Championnat U16 R2 2020/2021.
- Ce club a demandé par e-mail du 13/05/20 à intégrer le Championnat U17 D1 2020/2021.
- Dossier en suspens.

FUTSAL R2

▪ La Ligue d'Occitanie a proposé une montée supplémentaire en Championnat Futsal R2 : l'équipe d'INTER FUTSAL 2 (2^{ème} du classement Futsal D1 2019/2020) monte donc en Futsal R2.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEBUTS DES CHAMPIONNATS SAISON 2020/2021

Seniors : selon les dates des Championnats Séniors de la Ligue d'Occitanie.

Jeunes : U19 ou U18, U17 et U15 : selon les dates des Championnats Jeunes de la Ligue d'Occitanie.

U13 : début octobre (03/10) en deux phases (pas suffisamment de dates disponibles pour 3 phases si démarrage en octobre) :

- Une première phase de brassage Critérium U13 avec plateaux de 3 à 2 équipes.
- Une deuxième phase Critérium U13 D1, D2, D3 et D4 en matches "aller".

Féminines Séniors : selon les engagements et comme la saison dernière (début octobre).

Futsal Séniors : selon les engagements et comme la saison dernière (mi novembre ou fin novembre)

POLES ESPOIRS

- ✓ Félicitations à Julien PUJOS, joueur U13 de CANET RFC, qui vient d'être admis au Pôle Espoirs de Castelmaurou.
- ✓ Félicitations à Lilou GUILLEM, joueuse U15 de CANET RFC, qui vient d'être admise au Pôle Espoirs de Blagnac.

FELICITATIONS

Le Président et les membres du Comité Directeur félicitent Melle Manon ALLIEU (apprentie du district des P-O) pour sa réussite à l'examen du BMF !

OUVERTURE ET FERMETURE DU DISTRICT A PARTIR DU 01/07/20

• Le District reprendra ses horaires d'été à partir du 1er juillet 2020 et ce jusqu'au lundi 31/08/20 inclus :

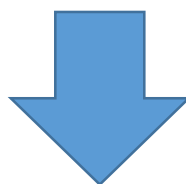
- du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00.

• Fermeture du District (vacances d'été) :

- du lundi 13 juillet au mercredi 5 août 2020 inclus – reprise le jeudi 06/08/20.

CONDOLEANCES

- Le Comité Directeur souhaite ses plus sincères condoléances à la Famille et aux amis de Maurice RODET, Dirigeant de l'ATAC.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TARIFS ET AMENDES SAISON 2020/2021

TARIFS ET AMENDES

Euros

Non représentation à l'Assemblée Générale	100,00
Droits d'appel	110,00
Demande d'évocation	60,00
Demande d'amnistie	70,00
Infraction aux règlements	200,00
Refus d'organisation d'une rencontre	100,00
Droits d'organisation d'un tournoi	30,00
Notification hors délais	50,00
Non notification	80,00
Frais de rejet prélèvement	40,00
Feuille de match incomplète (par licence manquante)	20,00
Non licencié	400,00
Fraude, Infraction sur qualification	400,00
Confirmation de réserves	50,00
Absence non excusée a une convocation, rapport non fourni	60,00
Visite des terrains	60,00
Forfait d'une équipe (Senior, U18 ou U19, U17, U15, Féminine)	100,00
Forfait d'une équipe Futsal - loisir	50,00
Forfait général : D1, D2	400,00
Forfait général : D3, D4, D5, Féminine, U18 ou U19, U17, U15	400,00
Forfait au cours des 2 dernières journées toutes catégories (hors Futsal)	450,00
Forfait général Futsal	50,00
Forfait général Loisir	50,00
Feuille de match non fournie ou hors délai	100,00
Carton jaune (avertissement)	15,00
Carton rouge (exclusion)	30,00
Frais de dossier carton rouge	10,00
Indemnité KM (trajet simple) non déplacement d'une équipe (Art. 44)	3,00
Retrait d'équipe après parution du calendrier (hors foot d'animation)	100,00
Amende pour résultat non saisi	70,00
Non utilisation de la FMI	100,00
Non retour Challenge (Coupe Roussillon Séniors, Challenge J-C LE GOFF)	400,00

Amendes Foot Animation

U13

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	100 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau	50 EUROS
Désistement d'un club organisateur	100 EUROS
Feuille de match hors délai	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1 ^{er} rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

U11

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	100 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	50 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau sans en avoir avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	100 EUROS
Désistement d'un club organisateur	50 EUROS
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 18h00 qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1 ^{er} rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète (score, signatures des responsables d'équipes)	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS
Absence de joueurs sur équipe complète (10€ par joueurs manquants)	10 EUROS

U9

Forfait général d'une équipe après parution du calendrier	50 EUROS
Forfait d'équipe sur un plateau (sans en avoir avisé ou en ayant avisé le District après le mardi 18h00 qui précède la rencontre	30 EUROS
Désistement d'un club organisateur de plateau	50 EUROS
Feuille de match hors délai (reçue au District après le mardi 18h00 qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)	40 EUROS
Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants...	30 EUROS
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	40 EUROS
Feuille de match non parvenue après un 1 ^{er} rappel	60 EUROS
Feuille de match incomplète (signatures des responsables d'équipes)	30 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	20 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS
Absence de joueurs sur équipe complète (10€ par joueurs manquants)	10 EUROS

U7

Feuille de présence des clubs incomplète (nom, prénom, N° de licence, présence signalée par une croix, encadrants...	20 EUROS
Feuille de présence des clubs non fournie avec la feuille de match	40 EUROS
Licence dématérialisée non présentée (joueurs, éducateurs) : sanction financière applicable après les Journées Nationales D'Accueil)	30 EUROS
Non licencié (joueurs, éducateurs)	400 EUROS

AMENDES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

JOUEURS - ENTRAÎNEURS - ÉDUCATEURS - DIRIGEANTS

Article 4 Comportement excessif / déplacé

Au cours de la rencontre : **Amende 50 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 60 EUROS**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 5 Comportement blessants (propos, geste ou attitude)

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 50 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 60 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 30 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 40 EUROS**

Article 6 Comportement grossiers ou injurieux (propos, geste ou attitude)

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 60 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 70 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 30 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 40 EUROS**

Article 7 Comportements obscènes (propos, geste ou attitude)

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 70 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 80 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 30 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 40 EUROS**

Article 8 Comportement intimidant / menaçant (propos, geste ou attitude)

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 100 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 120 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 50 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 60 EUROS**

Article 9 Comportements racistes ou discriminatoires (propos, geste ou attitude)

Amende 200 EUROS

Article 10 Bousculade volontaire

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 170 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 120 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

Article 11 Tentative de brutalité – Tentative de coup

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 170 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 120 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 12 Crachat

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 200 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 250 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 200 EUROS**

Article 13.1 Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas une blessure ou entraînant une blessure uniquement observée par un arbitre

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 250 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 300 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre :

A l'occasion d'une action de jeu **Amende 100 EUROS**

En dehors de toute action de jeu **Amende 120 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

Article 13.2 Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par 1 certificat médical

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 300 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 350 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

A l'occasion d'une action de jeu **Amende 200 EUROS**

En dehors de toute action de jeu **Amende 250 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 300 EUROS**

Article 13.3 Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par 1 certificat médical et entraînant une ITT inférieure ou égale à 8 jours

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 300 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 350 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

A l'occasion d'une action de jeu **Amende 200 EUROS**

En dehors de toute action de jeu **Amende 250 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 300 EUROS**

Article 13.4 Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par 1 certificat médical et entraînant une ITT supérieure à 8 jours

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 400 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 450 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre :

A l'occasion d'une action de jeu **Amende 300 EUROS**

En dehors de toute action de jeu **Amende 350 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 400 EUROS**

Le Président
Claude MALLA

Prochaine réunion plénière le jeudi 02/07/20 à 18h00

Le Secrétaire Général
Marc WATTELLIER